Comité des financements et performances
Requête de financement accéléré du Burkina Faso
Décision par approbation tacite
17 août 2020

Décision Finale

GPC/2020/08-01—Requête de financement accéléré du Burkina Faso : Le Comité des financements et performances dans le cadre de l'autorité qui lui est déléguée par le Conseil d'administration :

1. Approuve la proposition de financement accéléré du Burkina Faso, d'un montant de 11 000 000 dollars[1], telle que décrite à l'annexe 2 du document GPC/2020/08 DOC 01.
2. Demande à l'administrateur fiduciaire de surseoir au transfert des fonds octroyés jusqu'à ce que la condition suivante soit remplie :
 a. Notant la proportion élevée des coûts liés à l'acquisition de véhicules, le Comité requiert que le ministère et l'agent partenaire, soit réaffectent les ressources à d'autres activités, soit fournissent une justification suffisante pour l'achat de véhicules au titre de ce financement. Cette justification doit s'inscrire dans le cadre d'une explication plus détaillée du ministère et de l'agent partenaire, endossée par les partenaires de développement, et doit préciser comment les moyens de transport, y compris les véhicules, sont objectivement répartis et comptabilisés dans le système éducatif, conformément aux besoins objectivement définis pour une prestation de services adéquate. Le Secrétariat évaluera la réponse pour s'assurer qu'elle est satisfaisante et autorisera ensuite le transfert des fonds.
3. Approuve une allocation de 770 000 de dollars à l'UNICEF en tant que commission de l'agent partenaire.

[1] Ce montant comprend 690 513 dollars au titre des coûts d'appui de l'agent partenaire pour l'exercice de ses rôles et responsabilités.